

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 25 AVR. 2024

ID : 031-213104847-20240409-DELCOM24_29-DE

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2024-29

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 04/04/2024, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Étaient présents : Mesdames CLAEYS, GAILLARD, MARTIN, MAURICE, PERTUISET, TOMAS, Messieurs ARTIGUE, de LASSUS SAINT GENIES, MORILLON, OTAL, ROUCH.

Était absent et représenté : M. AUXIÈTRE a donné pouvoir à M. ARTIGUE

Était absent : M. PEDRONO.

Monsieur ARTIGUE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Acquisition d'une parcelle de terre aux consorts PELLAUZI

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement du sentier de la Pitchounelle, les consorts PELLAUZI ont donné leur accord pour la cession à titre onéreux d'une parcelle de terre leur appartenant située au lieu-dit Longue Vue.

Ce terrain cadastré Section AO n°1 a une surface de 1ha 54a 94ca. Le bornage de la parcelle est en cours.

Le coût d'achat proposé de la parcelle a été fixé d'après l'estimation du Service des Domaines. Il est de 1,50 € le m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 2 votes contre et 2 abstentions

DONNE son accord pour l'acquisition de cette parcelle,

DIT que le prix fixé pour l'achat est de 1,50 € le m²,

AUTORISE Madame le maire à signer les pièces et actes nécessaires à ces transactions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	14
Membres présents	12
Suffrages exprimés	11
Pour	9
Contre	2
Abstention	2